

PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2020

Rappel sur les modalités de présentation du budget en mode GBCP

Les règles de présentation des budgets 2020 des opérateurs de l'Etat que sont le Cnous et les Crous, établissements publics nationaux à caractère administratif, sont exposées dans la **circulaire de la direction du budget et de la direction générale de la comptabilité publique n° DF- 2B2O-19-3160 du 29 juillet 2019**.

Depuis le budget 2017, les budgets du Cnous et des Crous sont soumis au vote des conseils d'administration selon le format des états budgétaires fixé par le **décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)**.

Les dotations de l'Etat pour 2020

Le montant global alloué au réseau, net de réserves (pour le T6, réserve portée sur le P231), s'élève globalement **456,1 M€** en AE et CP, **ainsi ventilé** :

Subvention	2018 - Montants nets de réserve		2019 - Montants nets de réserve		2020 - Montants nets de réserve		Ecart entre 2020 et 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 6 Aides spécifiques	47 316 600 €	47 316 600 €	47 316 600 €	47 316 600 €	48 780 000 €	48 780 000 €	1 463 400 €	1 463 400 €
Titre 3 SCSP	284 343 642 €	284 343 642 €	294 197 023 €	294 197 023 €	318 143 189 €	318 143 189 €	23 946 166 €	23 946 166 €
Titre 7 Dotations en fonds propres	88 113 306 €	88 113 306 €	90 344 212 €	90 344 212 €	89 214 795 €	89 214 795 €	-1 129 417 €	-1 129 417 €
Total	419 773 548 €	419 773 548 €	431 857 835 €	431 857 835 €	456 137 984 €	456 137 984 €	24 280 149 €	24 280 149 €
Total hors T6	372 456 948 €	372 456 948 €	384 541 235 €	384 541 235 €	407 357 984 €	407 357 984 €	22 816 749 €	22 816 749 €

La part de la SCSP (titre 3) allouée au réseau destinée au financement de la fonctionnarisation et de la revalorisation des DAPOOUS est de 31,3 M€ en 2020.

Au sein de cette enveloppe, le montant relatif à la revalorisation des DAPOOUS est intégralement distribué aux Crous, les charges supplémentaires étant encourues à leur niveau.

En revanche, le montant relatif à la fonctionnarisation est à ventiler entre le Cnous et les Crous. En effet, les charges liées aux pensions civiles des fonctionnaires (CAS Pensions) sont portées par le Cnous pour l'ensemble du réseau. La fonctionnarisation se traduit donc par :

- Une diminution de charges pour les Crous, qui ne supportent plus les charges liées aux cotisations sociales des contractuels fonctionnarisés à l'occasion des deux sessions de recrutements réservés et des fonctionnaires recrutés par concours ou mobilité en remplacement de départs – dans la mesure où les Crous ne peuvent plus procéder à des recrutements de contractuels dans le cadre des DAPOOUS ;
- Une augmentation de charges pour le Cnous, qui supporte les charges liées aux pensions civiles des contractuels fonctionnarisés et des fonctionnaires recrutés par concours ou mobilité en remplacement de départs.

L'augmentation de charges pour le Cnous est supérieure à la baisse de charges pour les Crous dans la mesure où le taux de cotisations au CAS Pensions est supérieur au taux applicable aux contractuels. Il en résulte une charge nette supplémentaire pour le réseau, que l'enveloppe dédiée en PLF vise à couvrir.

Il en découle par ailleurs mécaniquement une augmentation de la part de la SCSP allouée au réseau qui est conservée au Cnous et une diminution corrélative de la part de la SCSP qui est répartie entre les Crous.

Le montant inscrit en loi de finances pour financer la fonctionnarisation atteint 28,54 M€ en 2020.

Si ce montant couvre bien le différentiel de coût des cotisations entre fonctionnaires et contractuels tel que présenté ci-dessus, il ne permet pas – selon les dernières estimations réalisées par le Cnous, de couvrir les surcoûts induits par les modalités de reclassement, car ils ont été définitivement arrêtés en octobre 2019, soit plusieurs mois après les évaluations destinées à préparer les grands équilibres du budget 2020. Le reclassement des contractuels lauréats des deux sessions de recrutements réservés se traduit en effet par une augmentation des charges de traitements – qui pèse sur le budget des Crous, et l'augmentation à due proportion des cotisations au titre des pensions civiles – supportées par le Cnous. Le surcoût total lié au reclassement pourrait atteindre 5 M€.

En fonction des résultats effectifs de la deuxième session de recrutements réservés et des reclassements qui en résulteront, les estimations – nécessairement forfaitaires - réalisées par le Cnous seront revues afin de préciser le besoin à couvrir qui sera intégré dans le cadre d'un budget rectificatif.

Le Cnous a fait le choix de répartir aux Crous un montant couvrant intégralement les charges liées au reclassement qui les concernent, bien que celles-ci n'aient pu être anticipées ni intégrées au budget du programme à ce stade. L'intégralité du risque lié au-financement du reclassement est ainsi porté par le budget du Cnous.

Comme tous les ans, une enveloppe supplémentaire devrait être attribuée en cours de gestion par le MESRI au titre des travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le plafond d'emplois 2020 du réseau augmente de 2 ETPT sous plafond par rapport à celui accordé en 2019, correspondant au transfert de deux emplois d'assistants sociaux d'université au Crous de Créteil (mesure de périmètre), pour se fixer à **12 724 ETPT**. Le niveau d'ETPT consommés par le réseau poursuit sa progression du fait de l'augmentation de l'activité du réseau et l'ouverture de nombreuses structures tant en restauration qu'en hébergement.

	Réalisation			LFI		
	2016	2017	2018	2018	2019	2020
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	12 254	12 355	12 435	12 722	12 722	12 724
<i>- sous plafond</i>	<i>12 020</i>	<i>12 109</i>	<i>12 315</i>	<i>12 722</i>	<i>12 722</i>	<i>12 724</i>
<i>- hors plafond opérateurs</i>	<i>234</i>	<i>246</i>	<i>120</i>			
<i>dont contrats aidés</i>	<i>161</i>	<i>141</i>	<i>30</i>			

Le budget 2020 du réseau des Crous s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales, dans l'objectif toujours plus affirmé d'accompagner les étudiants, tous les étudiants, et en particulier ceux issus de classes sociales moins favorisées.

Il s'agit d'une réelle mission de service public que sous-tendent deux objectifs majeurs :

- permettre l'accès à l'enseignement supérieur à des étudiants de plus en plus nombreux, ce qui implique de réelles adaptations,
- soutenir, par tous les leviers d'action qui sont ceux du réseau (hébergement, restauration, bourses et aides, vie étudiante et de campus), la réussite des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés dont les diplômes sont reconnus.

Au regard de ces enjeux majeurs pour la collectivité nationale, le réseau, qui a largement démontré ces dernières années ses capacités d'adaptation et de modernisation, s'engage dans un développement concerté et adapté de ses activités, dans le cadre de relations partenariales actives avec les établissements de formation.

Il se propose ainsi, de poursuivre de manière volontariste la mutualisation de fonctions support, la professionnalisation des achats, de la gestion financière comme des ressources humaines, en améliorant productivité et performance par un contrôle de gestion renforcé, afin de mieux prendre en compte les attentes des étudiants et les évolutions de l'écosystème de l'enseignement supérieur.

Le réseau, Cnous et Crous unis, souhaite renforcer l'harmonisation des modes de gestion et des procédures, afin de garantir l'équité de traitement des étudiants, tout en tenant compte à bon escient des spécificités des territoires, partager et diffuser les pratiques innovantes, renforcer l'expertise du centre national au bénéfice des 26 établissements régionaux, y compris grâce à la mutualisation des compétences qui sont les leurs.

1. La gestion des aides aux étudiants et la dynamisation de la vie de campus

Les aides directes aux étudiants gérées par les Crous relèvent de différents ministères : enseignement supérieur, recherche et innovation, culture, agriculture et agroalimentaire. L'extension de ce périmètre au cours des dernières années témoigne de l'efficacité des Crous en la matière, de même que les contacts pris par d'autres ministères pour qu'ils s'impliquent dans l'avenir au bénéfice des étudiants de leurs écoles.

Depuis plusieurs années, les Crous ont su faire face, à moyens constants, à la croissance du nombre de dossiers liée à la démographie étudiante et à la prise en charge de nouvelles aides (Aide à la mobilité Master, Aides aux apprenants de la Grande école du numérique, et en 2019 Aide à la mobilité Parcoursup). Dans le cadre du Plan Etudiant, le réseau des Crous a démontré sa capacité à assurer le paiement anticipé des bourses fin août pour les dossiers complets et le paiement à date

Le réseau s'est considérablement investi, avec beaucoup d'efficacité et de succès, dans la collecte et la répartition de la nouvelle contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), résolvant aux côtés du ministère, les questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient, ce qui est naturel une première année de mise en œuvre.

Il s'est engagé, en associant étroitement les étudiants, dans l'élaboration et le déploiement de nouvelles actions rendues possibles par les moyens nouveaux résultant de la CVEC. 2020 sera l'année où les fruits de ces travaux commenceront à être nettement perceptibles au bénéfice des étudiants.

Les Crous s'attacheront en effet, à poursuivre le développement de nouvelles actions, selon trois axes, le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, l'amélioration de la vie étudiante dans leurs structures (en particulier les résidences), les actions au bénéfice des étudiants inscrits dans des établissements qui ne sont pas bénéficiaires de la CVEC.

2. Une politique de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents et de développement de leur potentiel

Au plan de la gestion des ressources humaines, l'année 2019 a été particulièrement riche et dense, du fait de la mise en œuvre effective du processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers, qui s'est traduite par l'information et la formation des agents, l'organisation de deux sessions d'examens réservés, les travaux corollaires concernant les emplois vacants, ainsi que par la revalorisation des DAPOOUS.

Cette évolution très significative pour l'ensemble des Crous au plan de la gestion des ressources humaines, a des incidences financières qui le sont tout autant, concernant l'exercice 2020, qui porte l'extension en année pleine du coût des recrutements du dernier trimestre 2019, ainsi que ceux qui seront effectifs au 1^{er} janvier, comme le coût du reclassement des personnels dans les corps du statut ITRF.

Au-delà de ces aspects, l'enjeu de la fonctionnarisation, qui sera particulièrement celui de 2020, est double. D'une part au plan de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont il est indispensable que chacun des Crous se dote, dans le contexte de campagnes d'emploi devenues annuelles. D'autre part, les Crous auront à mener une gestion des ressources humaines aussi harmonisée que possible, alors que les statuts des personnels sont multiples, fonctionnaires ITRF, contractuels en CDI régis par les DAPOOUS, contractuels en CDD notamment. La prise en compte de cet enjeu dans l'ensemble de ses acceptations, est susceptible d'avoir une incidence favorable pour réduire les distinctions dont le réseau était coutumier, entre personnels administratifs et

ouvriers.

Enfin, dans un contexte où l'objectif réside dans le resserrement des liens entre le centre national de formation situé à Tours et les autres composantes de la SDRHF, la formation doit plus que jamais constituer un soutien efficace aux évolutions attendues, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail en lien étroit avec les travaux menés dans le cadre des CHSCT, central et locaux.

3. Une politique d'investissement soutenu dans les résidences et les restaurants universitaires

La politique d'investissement menée depuis plusieurs années se poursuivra avec ambition en 2020, afin de continuer la réhabilitation du parc de logements, la modernisation de la restauration, et soutenir la création de nouveaux logements.

C'est ainsi que le choix des opérations subventionnées par le Cnous dans le cadre des crédits de contractualisation, a été réalisé au regard des propositions des Crous, en tenant compte des orientations de la politique nationale, de l'impact attendu des investissements sur les résultats économiques de chaque établissement et de la stratégie territoriale, en lien avec les partenaires institutionnels. C'est d'ailleurs pour cette raison, que les choix d'investissement effectués cette année seront susceptibles de connaître des modifications, en fonction des décisions qui seront prises dans le cadre du futur contrat de plan Etat Région dont les travaux d'élaboration débutent.

Dans cette attente, le réseau poursuit de manière volontariste la **réhabilitation des résidences traditionnelles** et cofinance la **construction de résidences nouvelles** dans les zones tendues, lorsque le montage économique retenu pour l'opération le nécessite.

Pour ce qui est des opérations de construction, le réseau souhaite, avec les leviers dont il dispose, mais aussi en recherchant des solutions innovantes – au plan juridique comme économique-, participer pleinement à l'effort national afin *a minima* de maintenir, et si possible améliorer, le pourcentage d'étudiants logés, notamment dans les métropoles particulièrement attractives et dans lesquelles les loyers sont les plus élevés.

Il a également pour objectif de s'adapter aux changements qui se vérifient dans l'organisation des cursus universitaires, en particulier pour ce qui concerne les stages ou les formations en alternance.

Enfin, la centrale d'achats ayant démontré son efficacité dans le champ de la restauration, elle poursuivra le développement de son activité dans celui de l'hébergement.

En matière de restauration, la politique d'investissement vise également à répondre aux contraintes et aux attentes des étudiants : les nouvelles structures de restauration qui sont aménagées sont non seulement mieux adaptées aux besoins des étudiants mais aussi plus solides économiquement ; les actions de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants permettent d'améliorer la performance économique des structures de restauration, ce qui constitue un objectif structurant.

Remarque préalable : les dispositifs d'intervention pris en charge pour le compte de l'Etat et financés par ce dernier, ainsi que les aides gérées pour le compte de fondations sont suivis et comptabilisés en compte de tiers, c'est-à-dire en compte de classe 4, hors budget.

1. Présentation du budget en mode GBCP

En mode GBCP, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse : les recettes ne sont comptabilisées que lors du rapprochement du titre de recette avec la somme encaissée et les charges lors du décaissement de la charge due.

La variation prévisionnelle de trésorerie est en conséquence un élément majeur d'appréciation de l'équilibre du budget.

a. Trésorerie

Le niveau initial du solde de la trésorerie du Cnous, au 1^{er} janvier 2020, s'établirait à **105,5 M€**. Le budget 2020 entraîne une variation négative de ce solde de **-4,3 M€**, ce qui le conduirait au 31 décembre 2020 à un niveau de 101,2 M€.

Ce niveau de trésorerie est justifié par des sommes déjà gagées :

- Les bourses et autres aides directes des différents ministères, encaissées en fin d'exercice et non encore distribuées dans les Crous car destinées à couvrir les dépenses du début de l'année suivante. A titre indicatif, la trésorerie du Cnous au compte financier 2018 comprenait près de 9,0 M€ d'aides directes à reverser aux Crous.
- Les sommes destinées au financement des projets d'investissement du réseau conformément à la répartition de la dotation en fonds propres votée par le conseil d'administration, mais qui ont subi les retards et décalages inhérents à la vie des opérations immobilières. A titre indicatif, elles représentaient près de 60 M€ au compte financier 2018.
- La trésorerie du Cnous intègre enfin pour 1,2 M€ les versements effectués par l'Etat et les régions au titre du fonds de garantie du dispositif de caution locative étudiante (CLE).

b. Equilibre financier

Cette variation du solde de la trésorerie provient pour l'essentiel du solde budgétaire négatif de l'exercice (3,9 M€), majoré par le décaissement de la dernière phase des travaux de réhabilitation des locaux du bâtiment de Vanves financés par l'Etat, qui accueille le Crous ainsi que d'autres services de l'Etat, établissements et organismes publics. A ce titre, des crédits de paiement ont été versés en 2014 et 2015 pour la somme de 7 M€, complétés par un versement en 2017 de 0,5 M€. La réception des travaux est prévue à la fin du premier trimestre 2020, entraînant un décaissement budgétisé à hauteur de 0,4 M€.

Les opérations pour compte de tiers sont, par hypothèse, équilibrées : les sommes reçues des différents ministères et autres partenaires sont reversées aux Crous sans délai.

Budget initial 2020 - CNOUS

TABLEAU 4

Equilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)	Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Montants Budget initial 2020	Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)	Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Montants Budget initial 2020	
Solde budgétaire (déficit) (D2)* <i>dont Budget Principal</i> <i>dont Budget Annexe</i>	0	1 136 717	3 904 239	42 738	0	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)* <i>dont Budget Principal</i> <i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0	0		0	0		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	233 903 993	189 607 287	192 165 954	231 218 653	203 536 341	192 165 954	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	7 891 455	7 382 697	-4 560 651	3 740 971	7 000 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	233 903 994	198 635 458	203 452 890	226 700 741	207 277 312	199 165 954	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0	8 641 854	0	7 203 253	0	4 286 936	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	4 925 960	3 480 505	4 759 027	0	0	0	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	5 161 349	0	12 129 213	0	9 045 963	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	233 903 994	207 277 312	203 452 890	233 903 994	207 277 312	203 452 890	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

c. Les opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations au nom et pour le compte de tiers comprennent les dotations en fonds propres versées aux Crous (investissements) ainsi que les dispositifs d'intervention non transparents.

Il s'agit des versements reçus de l'Etat qui ont vocation à être redistribués par l'établissement, ce dernier n'étant pas le bénéficiaire final de ce transfert.

Les aides directes aux étudiants attribuées par les établissements du réseau relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de la culture.

NB : Depuis la rentrée universitaire de septembre 2019, les aides du ministère de l'agriculture ne transitent plus par la trésorerie du Cnous et sont directement déléguées aux Crous.

- Pour le **MESRI**, les aides directes (nettes de réserve) concernent :
 - Les **aides spécifiques, dont l'aide à la mobilité « Parcoursup »**, pour un montant prévisionnel de **66 M€**.
 - L'**aide à la mobilité Master (AMM)**, pour un montant prévisionnel de **6,9 M€**.
 - La **Grande Ecole du Numérique (GEN)**, pour un montant prévisionnel de **4,8 M€**.

- Les bourses du **ministère de la culture** s'élèvent à un montant prévisionnel de **29,9 M€**.

- Les **dons et legs** de fondations privées (Dobry-Baratz, Giveka, Lassence, Carpentier) s'élèvent à un montant prévisionnel de **0,05 M€**.

Les dotations en fonds propres destinées aux Crous

Le montant des fonds propres destinés aux investissements du réseau s'élève à **89,2 M€**, nets de réserves.

La dotation destinée aux Crous est gérée en compte de tiers pour un montant de **84,5 M€** nets de réserve.

Le montant destiné au Cnous, d'un montant de **4,8 M€**, nets de réserve, est comptabilisé dans les autorisations budgétaires.

d. Les autorisations budgétaires

Le budget 2020 du Cnous est arrêté en dépenses pour un montant de **329,9 M€ en AE** et de **331,5 M€ en CP** (dépenses décaissables prévisionnelles), et pour un montant de **327,6 M€** de recettes prévisionnelles, soit un solde budgétaire négatif de **-3,9 M€**.

Les dépenses se ventilent entre une part exécutée par le Cnous pour **132,5 M€** en AE et **134,1M€** en CP, dont 104,4 M€ au titre des pensions civiles payées pour l'ensemble du réseau, et une part répartie dans les Crous pour **197,4 M€** en AE comme en CP.

Comme indiqué en introduction, l'essentiel des variations par rapport au budget 2019 s'expliquent par l'accroissement des charges de pensions civiles supportées par le Cnous et la diminution des charges de cotisations sociales supportées par les Crous.

Les dépenses inscrites au budget intègrent également la part de la dotation en fonds propres (titre 7 – investissement) attribuée au Cnous. Elle s'élève pour 2019 à **3,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP**.

Budget initial 2020 - CNOUS
TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)		Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)		Montants Budget initial 2020		Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)	Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Montants Budget initial 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	63 508 349	63 508 349	71 465 608	71 465 608	121 452 110	121 452 110	300 072 856	309 141 016	322 570 494	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	47 234 014	47 234 014	55 521 273	55 521 273	104 448 235	104 448 235	297 163 063	306 151 223	318 143 189	Subvention pour charges de service public
							15 000	15 000		Autres financements de l'Etat
							0	0		Fiscalité affectée
Fonctionnement	248 312 719	248 200 832	242 404 516	242 292 629	205 248 129	205 295 622	469 753	469 753	510 060	Autres financements publics
<i>Gestion du Cnous</i>	7 615 014	7 503 127	7 465 014	7 353 127	7 877 507	7 925 000	2 425 040	2 505 040	3 917 245	Recettes propres
<i>Gestion du Réseau</i>	240 697 705	240 697 705	234 939 502	234 939 502	197 370 622	197 370 622				
Intervention	0	0	0	0						
Investissement	3 556 523	3 905 979	2 811 523	3 160 979	3 191 980	4 759 027				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	315 377 591	315 615 161	316 681 647	316 919 217	329 892 219	331 506 759	315 657 899	315 782 500	327 602 521	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		42 738		0		0	0	1 136 717	3 904 239	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Les recettes s'élèvent à **327,6 M€**. Elles se décomposent en :

- Recettes globalisées pour **322,6 M€** intégrant :
 - la subvention pour charges de service public du réseau allouée par le **ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** (MESRI), pour **318,1 M€** ;
 - les moyens alloués par les autres partenaires pour **0,5 M€** : Campus France, Erasmus + /projet carte européenne, OFAJ, la fondation Giveka ;
 - les recettes propres pour **3,9 M€** provenant de la facturation des frais de gestion des aides directes pour 1,1 M€, des recettes de la centrale d'achats des Crous pour 0,8 M€, les remises de fin d'année obtenues par cette dernière pour 1,7 M€ ainsi que de la facturation de la quote-part des charges de l'immeuble de Vanves géré par le Cnous aux autres co-occupants pour 0,3 M€.
- Recettes fléchées : dotation en fonds propres attribuée au Cnous pour **5,0 M€**.

Le solde budgétaire s'établit ainsi négatif à **-3,9 M€**.

e. Le budget en droits constatés

Budget initial 2020 - CNOUS

TABLEAU 6

Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget	Montants	Montants	PRODUITS	Montants Budget	Montants	Montants
	N-1 (BR2 du 04/07/19)	prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Budget initial 2020		N-1 (BR2 du 04/07/19)	prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Budget initial 2020
Personnel	63 235 974	71 193 233	121 140 361	Subventions de l'Etat	304 082 446	305 586 502	318 143 189
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	47 234 014	55 521 273	104 448 235	Fiscalité affectée	0	0	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	252 286 260	246 658 057	208 776 808	Autres subventions	469 753	469 753	510 060
Intervention (le cas échéant)	0	0		Autres produits	5 092 383	5 172 383	7 439 681
TOTAL DES CHARGES (1)	315 522 234	317 851 290	329 917 169	TOTAL DES PRODUITS (2)	309 644 582	311 228 638	326 092 930
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	5 877 652	6 622 652	3 824 239
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	315 522 234	317 851 290	329 917 169	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	315 522 234	317 851 290	329 917 169

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Arrêté à un montant total de **329,9 M€**, le compte de résultat prévisionnel 2020 du Cnous intègre en produits (326,1 M€) une partie des ressources évoquées dans la présentation des autorisations budgétaires, au paragraphe précédent : l'ensemble des recettes globales ainsi que les recettes fléchées non destinées aux investissements pour un montant de **0,3 M€**. Si les autres produits reprennent les recettes propres des autorisations budgétaires, s'y ajoutent des produits non budgétaires qui s'élèvent à **3,2 M€** et correspondent à la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs ainsi qu'à une reprise de provision pour les dépenses de l'OVE engagées sur l'enquête « Conditions de vie étudiante ».

Les charges s'élèvent à 329,9 M€, soit le montant des dépenses présentées dans le tableau des autorisations diminuées des dépenses d'investissement mais augmentées des charges d'amortissements et quote-part reprises aux résultats des financements qui s'élèvent à 3,2 M€

Le **compte de résultat prévisionnel** est présenté avec un résultat patrimonial négatif de **-3,8 M€**.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)	Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Montants Budget initial 2020	RESSOURCES	Montants Budget N-1 (BR2 du 04/07/19)	Montants prévision d'exécution (BR3 - CA du 28/11/19)	Montants Budget initial 2020
Insuffisance d'autofinancement	5 081 943	5 826 943	3 904 239	Capacité d'autofinancement	0	0	0
Investissements	3 905 979	3 160 979	4 759 027	Financement de l'actif par l'État	3 905 979	3 905 979	4 759 027
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0	0	
				Autres ressources	0	0	
Remboursement des dettes financières	0	0		Augmentation des dettes financières	0	0	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 987 922	8 987 922	8 663 266	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 905 979	3 905 979	4 759 027
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 081 943	5 081 943	3 904 239

Une insuffisance d'autofinancement est présentée pour **3,9 M€**. Ajouté au montant des investissements du Cnous, budgétisé en 2019 à 3,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP, les emplois s'élèvent à 8,7 M€. La dotation pour fonds propres allouée par le **MESRI** sur le titre 7 se monte à 4,8 M€ et constitue les seules ressources, il en résulte un prélèvement sur le **fonds de roulement** d'un montant de **3,9 M€**.

f. L'appréciation de la soutenabilité budgétaire

Le fonds de roulement comptable au compte financier 2018 s'élève à **21,8 M€** après avoir défalqué l'ensemble des provisions inscrites au bilan.

Après prise en compte du budget initial 2020 et dans l'attente du compte financier 2019, ce fonds de roulement, hors provisions, s'élèverait ainsi à **12,4 M€** compte tenu des prélèvements sur fonds de roulement attendus lors de l'exécution du budget 2019 (-5,1M€) et au budget initial 2020 (-3,9 M€). Pour mémoire, le compte financier 2018 avait enregistré un apport au fonds de roulement de +6,3 M€, lié au décalage de dépenses sur l'exercice 2019. La prévision de prélèvement sur fonds de roulement de l'exercice 2020 est liée au surcoût du reclassement des agents fonctionnarisés dont le financement n'est pas encore assuré et dont l'impact à ce stade a volontairement été porté sur le seul budget du Cnous.

La **situation financière du Cnous demeure soutenable** : le niveau de 12,4 M€ de fonds de roulement après couverture des provisions est suffisant pour assurer le fonctionnement du Cnous, dont le niveau de trésorerie reste par ailleurs élevé.

g. Passage entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité en droits constatés

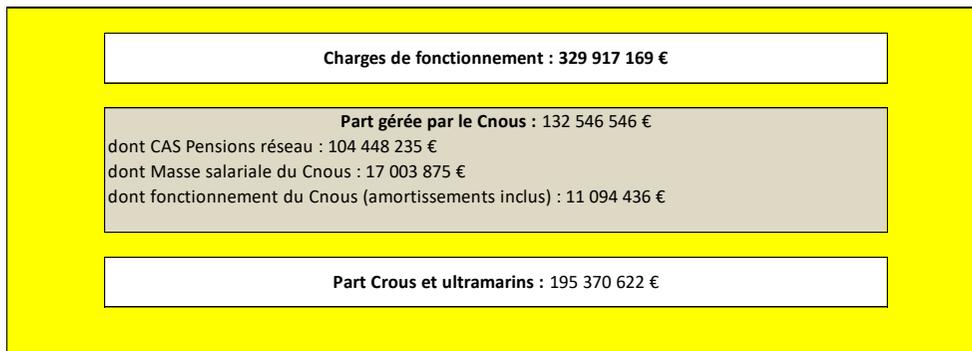
en K€	Comptabilité Budgétaire (GBCP)	Comptabilité Générale (LOLF)	Ecart
SCSP	318 143 K€	318 143 K€	0 K€
Autres subventions (ministères et partenaires)	510 K€	510 K€	0 K€
Ressources propres	4 190 K€	4 190 K€	0 K€
Reprises sur amort & provisions	0 K€	3 249 K€	-3 249 K€
Dotations en fonds propres	4 759 K€	0 K€	4 759 K€
Total Recettes d'exploitation / Encaissements	327 603 K€	326 093 K€	1 510 K€
Gestion du Cnous	129 377 K€	129 377 K€	0 K€
Dotations aux amortissements	0 K€	3 169 K€	-3 169 K€
Gestion du réseau	197 371 K€	197 371 K€	0 K€
Investissement du Cnous	4 759 K€	0 K€	4 759 K€
Total Charges/Décaissements	331 507 K€	329 917 K€	1 590 K€
Solde Budgétaire / résultat patrimonial	-3 904 K€	-3 824 K€	-80 K€
<i>Reprises sur amort & provisions</i>	0 K€	3 249 K€	-3 249 K€
<i>Dotations aux amortissements</i>	0 K€	3 169 K€	-3 169 K€
Analyse de l'écart	0 K€	80 K€	-80 K€

Reprises sur amort & provisions	3 249 K€	
Dotations aux amortissements	3 169 K€	
Solde 2 - C.A.F.	-3 904 K€	
Dotations en fonds propres	4 759 K€	
Investissement du Cnous	4 759 K€	
Solde 3 - Apport au FR	-3 904 K€	

L'écart entre comptabilité générale (en droits constatés) et comptabilité budgétaire s'explique par le traitement des écritures d'ordre, ainsi que par le traitement du financement des investissements en comptabilité générale.

2. Schématisation du budget 2019 du Cnous

Compte de résultat prévisionnel agrégé



Capacité d'autofinancement

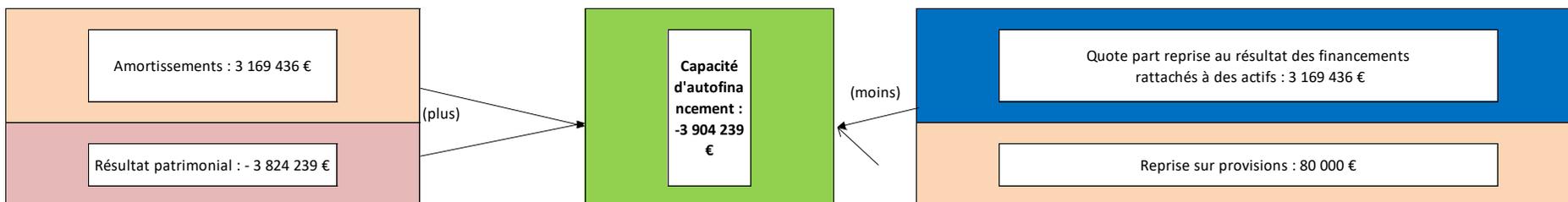
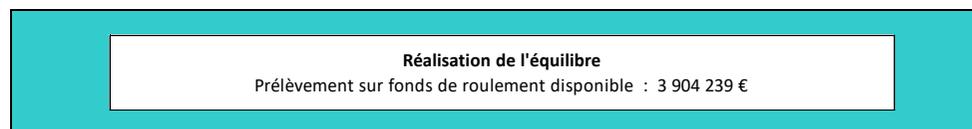


Tableau de financement prévisionnel agrégé



3. Subventions allouées par le MESRI sur le programme 231

Répartition par Actions		2017		2018		2019		2020		Evolution 2020 / 2019			
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	%	CP	%
Action 1	Aides directes												
	Masse salariale	28 795 K€	28 795 K€	28 795 K€	28 795 K€	28 947 K€	28 947 K€	28 947 K€	28 947 K€				
	Fonctionnement	209 K€	209 K€	216 K€	216 K€	220 K€	220 K€	220 K€	220 K€				
	Aides spécifiques	44 878 K€	44 878 K€	47 317 K€	47 317 K€	47 317 K€	47 317 K€	48 780 K€	48 780 K€				
Total Action 1		73 882 K€	73 882 K€	76 328 K€	76 328 K€	76 484 K€	76 484 K€	77 947 K€	77 947 K€	1 463 K€	1,9%	1 463 K€	1,9%
Action 2	Aides indirectes												
	Masse salariale	153 036 K€	153 036 K€	156 775 K€	156 775 K€	162 658 K€	162 658 K€	185 462 K€	185 462 K€				
	Fonctionnement	1 953 K€	1 953 K€	2 034 K€	2 034 K€	1 780 K€	1 780 K€	1 780 K€	1 780 K€				
	Investissements - Dotation en fonds propres Accessibilité	85 182 K€	85 182 K€	85 613 K€	85 613 K€	87 864 K€	87 864 K€	86 749 K€	86 749 K€				
Total Action 2		240 171 K€	240 171 K€	244 423 K€	244 423 K€	252 303 K€	252 303 K€	273 991 K€	273 991 K€	21 688 K€	8,6%	21 688 K€	8,6%
Action 3	Aides médicales et socio-éducatives												
	Masse salariale	2 067 K€	2 067 K€	2 065 K€	2 065 K€	2 080 K€	2 080 K€	2 087 K€	2 087 K€				
	Fonctionnement	1 281 K€	1 281 K€	1 323 K€	1 323 K€	1 390 K€	1 390 K€	1 390 K€	1 390 K€				
Total Action 3		3 348 K€	3 348 K€	3 388 K€	3 388 K€	3 470 K€	3 470 K€	3 477 K€	3 477 K€	7 K€	0,2%	7 K€	0,2%
Action 4	Pilotage et animation du programme												
	Masse salariale	77 222 K€	77 222 K€	77 115 K€	77 115 K€	82 881 K€	82 881 K€	84 337 K€	84 337 K€				
	Fonctionnement	15 632 K€	15 632 K€	16 142 K€	16 142 K€	14 240 K€	14 240 K€	13 920 K€	13 920 K€				
	Investissements - Dotation en fonds propres	2 421 K€	2 421 K€	2 500 K€	2 500 K€	2 480 K€	2 480 K€	2 465 K€	2 465 K€				
Total Action 4		95 275 K€	95 275 K€	95 757 K€	95 757 K€	99 601 K€	99 601 K€	100 722 K€	100 722 K€	1 121 K€	1,1%	1 121 K€	1,1%
Total des subventions MESRI allouées au réseau		412 676 K€	412 676 K€	419 896 K€	419 896 K€	431 858 K€	431 858 K€	456 138 K€	456 138 K€	24 280 K€	5,6%	24 280 K€	5,6%
Titre 3- Fonctionnement		280 196 K€	280 196 K€	284 466 K€	284 466 K€	294 197 K€	294 197 K€	318 143 K€	318 143 K€	23 946 K€	8,1%	23 946 K€	8,1%
Titre 3 - Dotation en fonds propres		87 603 K€	87 603 K€	88 113 K€	88 113 K€	90 344 K€	90 344 K€	89 215 K€	89 215 K€	-1 129 K€	-1,3%	-1 129 K€	-1,3%
Total Titre 3 et titre 7		367 799 K€	367 799 K€	372 579 K€	372 579 K€	384 541 K€	384 541 K€	407 358 K€	407 358 K€	22 817 K€	5,9%	22 817 K€	5,9%
Titre 6 - Intervention		44 878 K€	44 878 K€	47 317 K€	47 317 K€	47 317 K€	47 317 K€	48 780 K€	48 780 K€	1 463 K€	3,1%	1 463 K€	3,1%

ACTION 1 : LES AIDES DIRECTES

Le nombre de demandes de bourses/logements *via* le dossier social étudiant (DSE) a progressé en 2019 : **1 283 539** demandes saisies au 1^{er} octobre 2019 soit **+7,9 %** par rapport à octobre 2018 (1 189 711 demandes).

Le nombre de dossiers instruits est de **832 936** au 1^{er} septembre 2019 contre 856 871 au 1^{er} septembre 2018.

Le nombre de bourses mises en paiement au 31 octobre 2019, le chiffre est de **647 519** soit **91,1%** de réalisation.

Le paiement anticipé en août, qui a été mis en place pour la première fois en 2018, a permis de réaliser 270 182 mises en paiement au 31 août 2019, pour les dossiers complets avant le 25 août.

Le montant budgété de l'action 1 « aides directes » s'élève à 29 167 K€ en AE et CP et correspond à la rémunération des personnels administratifs des Crous affectés à la gestion des aides directes aux étudiants et au fonctionnement des services financés par la subvention pour charges de service public du MESRI (hors pensions civiles payées par le CNOUS sur l'action 4).

- **Les aides spécifiques, dont l'aide à la mobilité Parcoursup : 66 028 800 €**

5 716 étudiants ont bénéficié d'une aide annuelle au cours de l'année universitaire 2018/2019 pour une dépense totale de 24,6 M€ (5 568 étudiants en 2017-2018 pour 24,02 M€).

Les motifs d'attribution des allocations annuelles sont : la rupture familiale (44 %), l'indépendance avérée (22 %), les difficultés particulières (23 %), la reprise d'études (8 %), l'étudiant élevé par un parent sans décision judiciaire (2 %), et les autres situations (1 %).

L'aide à la mobilité Parcoursup, créée à la rentrée 2018, concerne les bacheliers 2019, boursiers de l'enseignement scolaire et qui ont fait un choix de mobilité dans leurs vœux dans Parcoursup.

- **Les bourses du ministère de la culture : 29 919 351 €**

Le réseau prend en charge, depuis la rentrée universitaire 2010, l'instruction des dossiers et le paiement des bourses des étudiants inscrits dans toutes les écoles relevant du ministère de la culture.

- **Les bourses du ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Pour mémoire, en 2020, les bourses du MAA ne transitent plus par le Crous mais sont versées directement aux Crous.

- **Les bourses de la Grande École du numérique : 4 800 000 €**

La Grande École du numérique, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, labellise sur le territoire national des formations courtes et qualifiantes, en préparant aux métiers du numérique afin de permettre aux apprenants de la GEN d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques susceptibles d'offrir des débouchés. Les aides qui peuvent être accordées aux apprenants de la GEN ne disposant par ailleurs pas d'aides au titre de la formation et de l'insertion professionnelle sont attribuées par le réseau des Crous, selon les mêmes modalités que pour les bourses sur critères sociaux. A fin octobre, 1 328 apprenants ont bénéficié d'une aide à ce titre depuis le début de la prise en charge par le réseau (2016) soit 6 084 136 M€ versés.

- **L'aide à la mobilité master : 6 912 000 €**

Créée à la rentrée universitaire 2017, l'aide à la mobilité master a pour objectif de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence et inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence. A la date du 10 novembre 2019, 4 517 étudiants avaient bénéficié de cette aide, pour un montant total de 4.517M€. A la même date en 2018, 3 114 étudiants étaient bénéficiaires de cette aide pour un montant de 3.114 M€.

- **Les dons et legs : 50 000 €**

Une enveloppe prévisionnelle de 50 000 € inscrite en opération pour compte de tiers correspond aux bourses des fondations privées (Giveka, Lassence).

ACTION 2 : LES AIDES INDIRECTES

1. L'hébergement

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le MESRI est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité et à un moindre coût, en répondant en priorité aux étudiants boursiers, en particulier des échelons les plus élevés.

Afin de soutenir la réalisation de cet objectif, le réseau des Crous s'engage dans l'amélioration des conditions de confort et de la qualité des services proposés aux étudiants, tout en veillant à soutenir le taux d'occupation physique et financier du parc de logements. Le réseau est en effet attentif à l'équilibre économique de l'activité, en s'adaptant à l'évolution des rythmes universitaires et en diversifiant les publics accueillis (apprentis et alternants, étudiants en stage, chercheurs, doctorants).

En ce qui concerne les investissements, le réseau est fortement mobilisé afin de poursuivre les réhabilitations ainsi que l'extension du parc de logements étudiants dans le cadre de la politique gouvernementale, volontariste dans ce domaine.

Le parc des logements gérés par les Crous compte près de 175 000 places disponibles au 31 décembre 2019, en tenant compte des constructions nouvelles, du nombre de places disponibles après réhabilitation, et de la restitution de places dans le parc non conventionné (HLM diffus). La construction de nouveaux logements est ciblée sur les académies où la tension constatée est la plus forte : Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence - Alpes - Côte-d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts de France.

Fin 2019, **2 883 places nouvelles** et **2 456 chambres supplémentaires réhabilitées** auront été livrées.

En 2020, 65,763 M€ d'autorisations d'engagement et 62,960 M€ de crédits de paiement sont destinés à l'hébergement, ce qui représente 74,55% des efforts engagés par les CROUS sur les dotations en fonds propres de l'Etat en matière d'investissements sur l'action 2.

Les dotations en fonds propres du MESRI fléchées sur le secteur de l'hébergement se répartissent comme suit : 50,605 M€ d'autorisations d'engagement pour 48, 775 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la réhabilitation, 12,508 M€ d'autorisations d'engagement pour 11,535 M€ de crédits de paiement pour les constructions nouvelles.

Une stratégie d'innovation en hébergement ambitieuse

2020 marquera de manière concrète la stratégie d'innovation du réseau des Crous en matière d'hébergement tant au travers de **l'innovation axée sur l'utilisateur et au service des étudiants logés** que dans la réflexion opérationnelle de **montages innovants en projets immobiliers** pour soutenir efficacement le plan gouvernemental en faveur du logement étudiant.

La chaire signée avec l'ENSAD, en mai 2019, déclinera sur 2020 son programme d'actions. Cette feuille de route construite autour du thème central de la mutation de la vie étudiante dans son habitat et ses lieux de vie sera définitivement arrêtée en décembre 2019 après une phase de concertation entre les Crous, l'ENSAD et les deux co-titulaires designers retenus pour piloter cette chaire. Les résultats attendus sont une réponse aux transformations en anticipant les évolutions à venir et la définition d'actions pour les concrétiser sous forme de scénarii (simulation, maquettage, publication) et d'expérimentations concrètes (prototypage, tests). Pour mener à bien ces différents travaux, une dotation annuelle de 100 000€ dont 50 000€ sur SCSP et 50 000€ sur le budget de la centrale d'achats est allouée. Ce programme d'actions sera documenté par les travaux de l'observatoire **OPALE** qui recentrera son action sur le parcours d'usages des étudiants pour éclairer le réseau des Crous et la chaire sur les besoins actuels, émergents et à venir des étudiants dans leurs lieux de vie.

Par ailleurs, l'observatoire accompagnera la **démarche marketing interne** qui vise une amélioration significative de l'image du réseau et du bien-vivre en résidence universitaire.

Enfin, pour renforcer cette dynamique autour de l'innovation pour un habitat étudiant repensé, sera lancé **le lab'innov** Crous qui se veut une structure légère et informelle réunissant les futurs « ambassadeurs » de l'innovation dans les Crous pris dans une démarche d'acculturation. En lien avec la chaire et OPALÉ, ce « lab » favorisera également les initiatives à travers des concours d'idées et des appels à projets pour faire émerger notre capacité à se transformer. Il bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 10 000€.

Pour accompagner l'ensemble de la démarche, **un plan de communication dédié** sera déployé pour valoriser la culture de l'innovation, en recherchant à embarquer l'ensemble de la communauté des Crous dans cette dynamique (10 000€).

L'autre axe structurant pour 2020, réside dans **l'accompagnement et le déploiement de nouveaux montages juridiques et économiques des opérations immobilières**.

Des véhicules juridiques novateurs se dessinent et il devient nécessaire pour le réseau de s'adapter à ces nouveaux schémas juridiques qui sont complexes dans leur mise en œuvre avec des modèles économiques totalement revisités. Un budget de 60 000 € est mobilisable pour couvrir les différentes études juridiques et modalités d'accompagnement pour des Crous qui doivent être des acteurs proactifs et avisés de ces nouveaux leviers de stratégies immobilières

repensées et porteuses, dans de nombreuses occasions, de partenariats innovants et équilibrés.

En outre, le réseau s'est organisé en interne, dans la logique de partage des compétences et des expériences probantes qui le caractérise, pour constituer une mission d'appui aux projets immobiliers (MAPI) ainsi que développer la formation au bénéfice des directeurs généraux nouvellement nommés comme des cadres concernés.

2. La restauration

L'année 2018 a connu une croissance conséquente de l'activité d'environ 3% portée essentiellement par la restauration étudiante, malgré un premier semestre marqué par de nombreux mouvements sociaux et un calendrier d'ouverture défavorable (4 jours d'ouverture en moins).

Néanmoins, le poids des facteurs exogènes reste déterminant : modification des rythmes universitaires, mobilité étudiante (stages, semestres à l'étranger), regroupement de sites universitaires.

Le sujet du temps de pause méridienne est à ce titre révélateur, environ 39% des étudiants ayant moins de 45 minutes pour déjeuner.

Par ailleurs plus de 15% des étudiants ont cours seulement le matin ou uniquement l'après-midi et ne sont donc pas présents sur les campus.

De même l'organisation de l'année universitaire fait que $\frac{3}{4}$ de l'activité est concentrée en six mois.

Parallèlement, la structure de coûts de l'activité restauration repose essentiellement sur des charges fixes, notamment la masse salariale.

Face à ces constats et contraintes, depuis plusieurs années, le réseau s'attache à développer une politique d'innovation (diversification de l'offre, démarche marketing, concepts libre-service) et de rationalisation des coûts (mutualisation et professionnalisation des achats, économies d'énergie, etc.).

Les efforts, dans le cadre des projets de rénovation ou d'ouvertures, portent ainsi sur la gestion des flux, l'adéquation entre les heures d'ouverture des restaurants et les emplois du temps et le développement de lieux de vie au plus près des locaux d'enseignement incluant une offre de restauration et contribuant ainsi à l'animation des campus.

En 2020, est prévue la poursuite des chantiers engagés :

- **La poursuite de la politique de la mutualisation des achats**

Suite au vote favorable du Conseil d'administration du 27 février 2017, la mise en place de la centrale d'achats du réseau est non seulement effective, mais

elle a démontré son efficacité et sa performance. Ainsi les marchés alimentaires (hors marchés locaux de fruits, légumes et produits de boulangerie pilotés par les CROUS afin de soutenir les circuits courts), de produits d'entretien, d'usage unique sont désormais gérés par la centrale.

Un nouveau marché de service, contrôles hygiène/analyses microbiologiques est exécutable depuis le printemps 2019 et, depuis septembre, un marché de café (bio et équitable) est en cours de déploiement.

La politique qualitative mise en place est renforcée, en lien avec la mise en œuvre de la loi EGALIM. Ainsi plus de 60% du poisson est issu de filières de pêche ou d'élevage éco certifiés.

Dans le même temps les plastiques issus de l'industrie du pétrole sont remplacés par des matières biosourcées, compostables et biodégradables.

2020 verra le renouvellement d'une partie de nos marchés alimentaires permettant ainsi la montée en charge des denrées « bio » ou « de qualité ».

Concernant les métiers de l'hébergement, la fourniture des matelas et des fournitures type hôtelières est désormais traitée par la centrale.

Il est prévu à court terme la montée en charge de la mutualisation des achats du domaine de l'hébergement, notamment en 2020, la fourniture des appareils électroménagers (micro-ondes, plaques chauffantes, frigos)

Parallèlement le réseau collabore pleinement avec l'UGAP ou la DAE, que ce soit au niveau national ou régional, en particulier avec la mise en place des plateformes régionales achats (PFRA).

- **Campus Cook : édition 2020**

Suite au succès des deux premières éditions, le COMEX achats a décidé de renouveler ce salon qui sera organisé à Nancy en mai 2020.

Une soixantaine d'exposants sont attendus, avec, parallèlement, des conférences et tables rondes et un concours de pâtisserie.

- **Une politique marketing et communication accompagnant la modernisation des unités et mettant l'accent sur la qualité de l'offre proposée**

Sont ainsi proposées les « éditions limitées », une recette nouvelle et originale par mois, créée, testée par nos chefs et validée par une diététicienne nutritionniste.

Des tutoriels et supports de communication accompagnent chaque recette (affiches, vidéos...)

Cette stratégie soutient et accompagne l'implication de tous les CROUS dans l'opération « lundi vert », rendue possible par le développement d'un panel de recettes et par l'engagement des professionnels de la restauration que compte le réseau depuis deux années maintenant.

- **Recherche et innovation**

Le comité R&D, fort d'une quarantaine de membres, s'est emparé de nouveaux thèmes comme les salades, le pain, la restauration d'appoint tout en continuant d'enrichir la banque de données des fiches techniques végétariennes / végétaliennes.

Par ailleurs, le réseau s'est associé avec l'Institut Paul Bocuse (déjà partenaire en matière de formation) dans le domaine de l'innovation : nouveaux produits, nouvelles tendances, nouveaux concepts. Pour la première fois en 2019, l'Institut a accueilli 30 stagiaires du réseau exerçant leur métier dans les cafétérias, « Nouvelles tendances, produits de qualité », tels en étaient les axes directeurs.

En même temps, le réseau s'attache à ce que les structures de restauration, au-delà de leur vocation première, deviennent de véritables lieux de vie.

C'est ainsi que le concept de tiers-lieu a été créé et modélisé. A la fois lieu de repos, de travail, de restauration il permet d'optimiser les espaces et favorise le lien social.

Un partenariat avec l'ENSAD sur la modularité des espaces vise le même objectif. Le premier prototype devrait voir le jour en 2020.

- **Une enquête annuelle afin de mesurer le taux de satisfaction et les attentes**

Les principaux indicateurs 2019 sont très satisfaisants, notamment le taux de recommandation qui s'élève à près de 84% et la note globale, de 6,8/10. Qualité, accueil et prix sont plébiscités, les délais d'attente demeurent encore à améliorer.

- **Une politique de formation ambitieuse**

Un module de cuisson longue et basse température sera déployé sur les 3 années à venir avec un dispositif de formation nationale s'appuyant sur une vingtaine de formateurs inter-régionaux. Cette technologie permet, outre une amélioration des rendements de cuisson, une valorisation des qualités organoleptiques et gustatives des produits. A l'issue de deux sessions de formations auprès d'un prestataire spécialisé, les référents CROUS déploient cette technique en

s'appuyant sur plusieurs centres inter-régionaux.

- **La politique de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants universitaires**, se poursuit activement, afin de mieux satisfaire les étudiants et d'améliorer la performance économique des structures.

Les Crous continuent de rénover le parc de restaurants traditionnels existants, ouvrent de nouvelles structures et innovent en termes de concepts et d'offres de services adaptées aux rythmes de vie des étudiants.

En ce qui concerne les investissements, le réseau des œuvres oriente sa politique vers la construction de nouvelles structures au plus près des étudiants, la réhabilitation des structures existantes et les projets de mise aux normes et de modernisation de l'outil de production.

En 2020, 16,724 M€ d'autorisations d'engagements et 17,559 M€ de crédits de paiements issus de la dotation en fonds propres de l'Etat sont destinés à la restauration, ce qui représente 20,79% des efforts engagés par les Crous en matière d'investissements sur l'action 2.

Les dotations en fonds propres du MESRI fléchées sur le secteur de la restauration se répartissent comme suit : 2 M€ d'autorisations d'engagement pour 2,6 M€ de crédits de paiement sont prévus pour la construction de nouvelles structures, 14,724M€ d'autorisations d'engagement pour 14,959 M€ de crédits de paiement pour la rénovation des structures existantes.

On peut citer, à titre d'exemple, les projets suivants : la création d'une cafétéria à la faculté de Droit à Limoges, la création d'une cuisine centrale au restaurant universitaire Saurupt (Nancy), la restructuration du RU et du Kiosque Le Manège (Clermont-Ferrand), réhabilitation du RU Bichat (Paris) et la réhabilitation du RU d'Illberg (Mulhouse).

ACTION 3 : AIDES MEDICALES ET SOCIO-EDUCATIVES

Les Crous contribuent à l'amélioration des conditions de vie et d'étude dans l'objectif d'accompagner les étudiants vers la réussite et l'autonomie. En complément de leurs missions au plan de l'accompagnement social, du logement et de la restauration, les Crous accompagnent, de longue date, les étudiants à devenir acteurs de la vie étudiante, de la vie de campus, de la vie culturelle de l'animation de leurs lieux de vie.

Le rôle central que le Parlement a confié aux Crous dans le cadre de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), instaurée par la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants de mars 2018, l'illustre. Ils sont, d'une part, chargés de la collecte de cette contribution et, d'autre part, affectataires d'une part, variant de 7,5 à 15%, du produit collecté.

Les crédits consacrés au soutien aux initiatives étudiantes, au développement de la vie de campus et de l'action culturelle proviennent principalement de la subvention du MESRI, même si le réseau développe des partenariats avec d'autres acteurs, notamment le ministère de la culture. La politique du réseau en la matière se structure autour de 3 axes :

- le soutien aux initiatives étudiantes ;
- une politique culturelle volontariste, appuyée sur le soutien à la création artistique, notamment étudiante, le développement d'une programmation culturelle abordable et de qualité, la fréquentation des œuvres pour le plus grand nombre ;
- le développement de tous les projets contribuant à une vie de campus dynamique, notamment dans les résidences universitaires.

Contribuant à leur réussite et à leur bien-être, la socialisation des étudiants est en soi un objectif poursuivi par les Crous. Ils sont pour cela résolument mobilisés pour développer des actions en résidences et sur les campus, en lien avec les partenaires universitaires et les étudiants, dans un large spectre de domaines : le développement durable, la culture, le sport, la santé, etc. Les Crous sont invités à associer étroitement les étudiants à ces projets, tant dans la phase d'identification des besoins que dans la conception et le déploiement des actions, comme les y incite la loi instaurant la CVEC.

- **Le soutien aux projets étudiants, notamment via Culture-ActionS**

Les crédits délégués aux Crous visent le soutien aux initiatives étudiantes, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'engagement : dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, les étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la gestion de projets et/ou d'un soutien financier dans la réalisation de leurs actions culturelles, citoyennes ou solidaires. Près de 1 500 projets étudiants sont ainsi soutenus chaque année par les Crous.

Les Crous sont également invités à mobiliser ces crédits dans le cadre du soutien aux conseils de résidence, via par exemple les commissions académiques de la vie étudiante.

- **Le développement d'actions en résidence étudiante**

Les activités qui s'y déploient peuvent être opérées par les Crous eux-mêmes, par des étudiants ou par des partenaires, universitaires ou associatifs par exemple. Parmi les leviers dont les Crous se saisissent pour ce faire, l'emploi étudiant et le service civique, complémentaires, peuvent être cités.

Les Crous proposent de nouveaux services et activités adaptés aux attentes et besoins des résidents, notamment dans le champ des activités culturelles, associatives, de loisirs, de plein air et de sport, accessibles de manière souple sur des horaires très larges, en prêtant une attention soutenue aux week-ends et aux périodes de vacances.

- **Les concours de création étudiante**

Copporté par le Cnous et un Crous, chacun des concours de création étudiante permet aux étudiants d'exprimer leurs talents et de laisser libre court à leur créativité. Les sept champs artistiques couverts par les concours de création étudiante sont le théâtre, la musique, la danse, la nouvelle, le court-métrage, la photographie et la bande-dessinée.

Les lauréats se voient :

- Remettre un prix numéraire
- Offrir un accompagnement vers les acteurs culturels du domaine artistique, via :
 - une dynamique renforcée de communication & de médiatisation des lauréat.e.s et de leurs œuvres, grâce à un travail tout au long de l'année ;
 - une stratégie volontariste de partenariats, tant nationaux que locaux. Ainsi, de nombreux Crous ont localement développé des partenariats avec des festivals de musique, de théâtre ou de BD, par exemple.

- **Prix Culture-ActionS**

Des prix nationaux sont remis aux projets étudiants primés par les différents jurys de Culture-ActionS, parmi les projets primés par les commissions Culture-ActionS organisées par chacun des Crous.

- **Soutien à des projets associatifs nationaux**

Le Crous soutient le développement de projets associatifs nationaux, qui contribuent à la dynamisation de la vie de campus dans les territoires. Ce sont principalement, mais pas exclusivement, des projets d'associations étudiantes nationales qui proposent des outils au service d'une meilleure implication des étudiants dans la vie des campus. Ces partenariats font l'objet de conventions fixant le sens, les ambitions et les objectifs communs des parties. Les Crous sont bien sûr tenus informés desdits partenariats, afin d'accompagner et faciliter leur déploiement sur le territoire le plus large.

- **Pacifique**

Une somme de 20 000 € est destinée à la mise en place et au développement d'actions en faveur des étudiants de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française.

ACTION 4 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME

1. La gestion des ressources humaines

Le plafond d'emplois du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'élève à 12 724 ETP pour 2020.

	Réalisation 2018	LFI 2019	PLF 2020
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	12 436	12 722	12 724
<i>- sous plafond</i>	12 314	12 702	12 702
<i>- hors plafond opérateurs</i>	122	369	371
<i>dont contrats aidés</i>	34	30	30

Le plafond d'emplois est géré au niveau national, le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect de ce plafond.

Le Cnous, en tant qu'établissement du réseau, atteint son plafond d'emploi. Ce plafond d'emploi du Cnous est relevé de 6 ETPT par redéploiement des autorisations d'emplois du réseau :

- Pour 2 d'entre eux (un à la centrale d'achat à Créteil et un sur les SI à Besançon), il s'agit d'emplois déjà pourvus par des agents travaillant effectivement sur des projets nationaux pour le compte du Cnous, mais qui étaient jusqu'alors sous plafond d'emploi du Crous concerné ;
- Pour les 4 autres, il s'agit de créations de postes : un poste à la centrale d'achats pour développer la mutualisation des achats d'hébergement et trois postes prévus pour répondre aux besoins de renforcement du pilotage du réseau (recrutements prévus à mi année). Ainsi le plafond d'emploi du Cnous sera porté à 149 ETPT en 2020 avec un coût de masse salariale (hors Cas Pension) à hauteur de 17M€.

Les objectifs fixés pour 2020 en matière de gestion des ressources humaines portent notamment sur les axes suivants :

- **Renforcer le pilotage des emplois et de la masse salariale**
 - Renforcer la politique d'animation et de coordination RH du réseau.
 - Assurer une meilleure cohérence et lisibilité des stratégies RH
 - Fiabiliser les données, respecter les délais de remontée des documents prévisionnels de gestion des emplois et crédits de personnel (DPGECP)

- **Déployer une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) liée à un projet d'établissement**
 - Pour anticiper l'évolution de la pyramide des âges
 - En tenant compte des sessions de fonctionnarisation des personnels ouvriers
 - Pour s'adapter à la stratégie des Crous et rester en phase avec les besoins de développement de chacun des territoires
 - Tout en interrogeant les missions qui peuvent être remplies par des titulaires ou des personnels PO, des CDD ou des contrats étudiants voire externalisées
 - Avec l'objectif de renforcer le dynamisme et l'attractivité des métiers et de nos établissements
 - Afin de permettre à chaque agent d'être acteur de son parcours professionnel tant en interne que dans le cadre d'une mobilité

- **Adapter la politique d'action sociale** au cadre légal et réglementaire sans réduire la part qui lui est consacrée

- **Développer la Qualité de Vie au Travail**
 - Poursuivre le travail de diagnostic et de mise en place d'actions de prévention des risques matériels et physiques et en particulier sur les thématiques identifiées du fait de la pénibilité des fonctions, des accidents de travail et des maladies professionnelles.
 - Systématiser les plans de prévention des Risques Psycho-sociaux et la mise en place de cellules de veille sociale
 - Déployer une organisation et des mesures de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles
 - Intégrer le bien-être au travail dans la pratique managériale et dans toutes les organisations

Les axes de formation 2020

Le Centre national de formation (CNF) basé à Tours poursuit l'ambition de se positionner comme l'acteur de la formation professionnelle au service du réseau

et de l'ensemble de ses personnels. Il accompagne la gouvernance dans les orientations nationales prioritaires. Il conseille, accompagne, met en œuvre et évalue les projets de formation initiés par les directeurs généraux d'établissement et ceux des sous-directions supports et métiers du Cnous.

Le CNF a vocation à intervenir, au-delà du site de Tours, et à proposer le montage d'actions pédagogiques, au niveau local, au niveau régional voire inter-régional, afin de répondre au mieux aux besoins de formation des agents.

Pour conduire ses missions, les crédits 2020 dédiés à la formation professionnelle du Cnous sont d'un montant de **1 439 K€**, financés par la subvention pour charges de service public du MESRI.

Pour 2020, le CNF s'appuie sur la lettre d'orientations générales de la Présidente aux directeurs généraux, pour identifier les acteurs pertinents de formation, permettant aux cadres de :

- Renforcer la fiabilisation des données et leurs traitements (gestion d'outils de pilotage, tableaux de bord, rédaction de procédures...),
- Généraliser les procédures du contrôle interne comptable (sécuriser les process de dépenses et de la chaîne pour les recettes)
- Mieux assurer une exploitation rigoureuse des données chiffrées pour améliorer le pilotage en matière de :
 - Gestion budgétaire (avec une dimension pluriannuelle)
 - Gestion financière et comptable
 - Gestion des données et pilotage de la masse salariale,
 - Gestion prévisionnelle pluriannuelle des emplois et des compétences, (déclinaison en campagne d'emplois).

Le CNF doit aussi poursuivre sa mobilisation sur les grands enjeux de politique RH et de promotion de la qualité de vie au travail.

A ce titre, des projets de formation seront conduits autour de :

- la prévention des risques psycho-sociaux ;
- le développement d'actions sur les pratiques managériales communes ;
- la prévention des risques, accidents du travail et maladies professionnelles.

En accompagnement du processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers et de recrutements de nouveaux fonctionnaires, le CNF va travailler en parallèle sur la réalisation de sessions RH dédiées aux statuts particuliers des ITRF, aux spécificités et aux évolutions de carrière dans cette filière.

Quant aux grandes campagnes nationales lancées au niveau de la DGAFP, le CNF sera mobilisé sur la formation/action relative à :

- la promotion de l'égalité professionnelle ;
- la promotion de la diversité pour le recrutement ;
- la prévention contre les violences sexistes et sexuelles sur les lieux de travail.

Autant de dispositifs qui se trouvent présents dans la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique. Sur l'ensemble des volets législatifs et ses conséquences réglementaires, le CNF va proposer des interventions de spécialistes aux cadres des RH.

Dans le cadre des politiques publiques conduites en matière d'environnement et de développement durable, des formations aux éco gestes sont destinées aux directeurs de restaurant et directeurs de résidence pour des applications locales.

Pour la restauration, il est prévu la poursuite des sessions de formation autour des techniques de cuisson longue et basse température. De même le lancement des « lundis verts » doit permettre de développer les initiatives autour de recettes végétariennes dans les menus étudiants.

En matière d'hébergement, le CNF propose des formations au montage juridique, financier et technique d'opérations immobilières. Formations qui seront prodiguées en priorité vers les DG et équipes de direction.

La mission du CNF se poursuivra naturellement autour des formations métiers afin de participer au renforcement de compétences des personnels et de contribuer à l'accompagnement au changement. Le réseau des 26 Crous, de manière complémentaire, conduit des plans régionaux de formation correspondant à leur projet d'établissement.

Dans un souci de coordination et de mise en cohérence, 2020 devrait permettre de réaliser un schéma directeur de formation (2020-2022) dont l'objectif est de :

- Réaliser un état des lieux sur l'ensemble des dispositifs et actions qui existent dans le réseau ;
- Définir un document cadre à dimension pluriannuelle sur les orientations stratégiques précitées ;
- Bâti, dans une cohérence de réseau, le déploiement du compte personnel de formation (CPF) ;
- Construire des projets de formation hybride et permettre de bâti des parcours cohérents entre modules en présentiel et à distance.

Les formations métiers, dans la continuité, concerneront :

- L'informatique et l'appropriation de logiciels

De nouvelles applications financières nécessitent des formations pour une prise en main et une appropriation efficace, notamment sur les logiciels Mars (gestion des contentieux) et Fairways (gestion de la dette).

Pour la restauration : (HACCP – restauration) et suivi du repas social

Pour le SIRH, le déploiement prochain de la DSN qui repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données.

Autour de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) l'application Adequacy fera l'objet d'un déploiement au niveau du réseau.

- La vie de l'étudiant

Avec la collecte de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui est instituée par la loi ORE, il s'agit d'accompagner les grandes orientations ministérielles, en matière de projets liés à :

- la promotion de la santé étudiante ;
- l'accompagnement social étudiant ;
- le renforcement d'équipes d'assistants sociaux
- le soutien aux initiatives étudiantes (projets et associations étudiantes)

- La gestion financière et comptable

Le partenariat avec la DGFIP va être renforcé en matière de formation et des modules, sur le contrôle interne comptable, développés

- Les achats

Avec la direction des achats de l'Etat (DAE), les achats doivent être effectués dans les conditions économiquement les plus avantageuses et aussi :

- respecter les objectifs de développement durable et de développement social ;
- être réalisés dans des conditions facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- contribuer à la diffusion de l'innovation.

- La communication

L'accent sera mis sur la communication digitale et la communication sur les réseaux sociaux.

2. LE SYSTEME D'INFORMATION DES CROUS

Les différentes composantes du système d'information se doivent de prendre en compte les principaux défis du réseau afin de répondre au mieux aux attentes

des étudiants et aux besoins des services du Crous dans un objectif de performance.

Le réseau gère un portefeuille d'applications très variées que l'on peut subdiviser en trois catégories principales :

- Les applications support : GRH, Finances/comptabilité, préparation budgétaire, gestion des régies, des immobilisations, de l'intranet ;
- Les applications métiers : gestion de l'hébergement, de la restauration, de l'action sociale, des aides financières à l'étudiant ;
- Les services aux étudiants : Le portail de la vie étudiante, recherche de logements et emplois dans le secteur privé, connexion au réseau Internet en résidence.

Tous ces outils sécurisent les pratiques professionnelles, accompagnent les évolutions, favorisent les échanges avec les universités (Apogée, Aglaé, cartes multiservices) ou d'autres partenaires (CAF, DRFIP, ...) et permettent le développement des services aux étudiants.

Les défis d'aujourd'hui s'inscrivent pleinement dans les axes stratégiques du réseau qui vont du renforcement du contrôle de gestion à l'adaptation des outils aux exigences de qualité des services.

Les travaux engagés ont pour objectif de doter les structures du réseau d'outils à l'état de l'art pour permettre de valoriser au mieux ses activités et d'assurer un suivi et une traçabilité de bout en bout.

Au cours de l'année, sera lancée la démarche de schéma stratégique du numérique pour le réseau qui aura pour objectif de mettre la transformation numérique en adéquation avec les axes de développement du réseau sur les 5 à 10 prochaines années.

AMELIORATION DU SI DU RESEAU DES ŒUVRES

Le système d'information du réseau doit s'améliorer d'année en année tant sur sa couverture fonctionnelle que sur l'ergonomie des applications. Avec ces évolutions, les possibilités et actions de rationalisation, d'harmonisation et de dématérialisation se renforcent, permettant ainsi de mettre le numérique du réseau des œuvres en adéquation avec ses objectifs stratégiques.

- **Le SI Ressources humaines**

L'année 2019 a été marquée par la mise en place du prélèvement à la source qui a eu un impact notable sur la charge des DRH et des équipes techniques dédiées à PLEIADES.

Des chantiers majeurs seront conduits en 2020 notamment :

- La mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) en janvier 2021, obligation réglementaire pour le réseau des Crous. Ce sera le

chantier le plus important sur l'année avec une charge de qualification et recette significative ;

- Les premières étapes du chantier « prévision de la masse salariale » avec le choix d'un outil couplé à Pléiades pour permettre de simuler les évolutions de la masse salariale dans une logique pluriannuelle.
- **Le SI comptable et financier**

2020 sera centré sur :

- La finalisation du déploiement d'un logiciel de suivi de la dette et des engagements hors bilan et du logiciel de gestion du recouvrement et des contentieux ;
- La mise en place de la programmation budgétaire à travers un module intégré permettant la préparation du budget GBCP et pluriannuel;
- La dématérialisation du bon de commande avec signature électronique, scellement et envoi au fournisseur automatiquement ;
- L'amélioration des interfaces avec les autres logiciels des Crous dialoguant avec ORION (SI restauration, recouvrement, ...).

- **Les référentiels**

Les travaux porteront essentiellement sur le renforcement de la complétude des 2 dispositifs que sont la BNA et la BNS.

La mise en œuvre de la base nationale des structures (BNS) est une priorité en 2020. Ce référentiel de toutes les structures (hébergement et restauration) sera la base d'une harmonisation et de mise en sécurité réglementaire plus poussée des procédures relatives aux activités marchandes. La mise en œuvre de la BNS sera sur la fin de l'année un chantier relativement lourd qui impactera tous les systèmes d'information relatifs aux activités marchandes.

La Base nationale des articles (BNA) remplit déjà pleinement son rôle dans la mutualisation des achats et la mise à disposition de tous les articles achetés (marchés nationaux et régionaux) dans tous les cycles de la production et la vente en restauration. Les travaux en 2020 porteront sur la complétude du référentiel en termes des articles à la vente, transformés ou non. Les travaux sur l'automatisation des informations nutritionnelles (allergènes, ...) seront poursuivis notamment par la mise en œuvre d'interfaces directes avec les industriels, titulaires des marchés alimentaires.

- **Le SI hébergement (gestion locative)**

L'année 2018 a été marquée par le découplage bourse-logement qui a nécessité une refonte totale de nos processus de gestion locative afin de les adapter au mieux au rythme universitaire et de les moderniser pour que la relation avec l'étudiant soit la plus fluide possible (possibilité de choix de logement plus ouvert, communication avec l'étudiant en Mel et SMS, etc.). Ces actions ont été poursuivies en 2019 avec l'amélioration de la gestion locative sur l'ensemble des phases (gestion au fil de l'eau, tour social, phase complémentaire).

En 2020 l'accent sera mis sur plus de transparence, plus de flexibilité dans la mise à disposition de l'offre logement.

- Mise en œuvre d'une centrale dédiée au étudiants internationaux dans le cadre des conventions avec les établissements
- Dématérialisation complète de la phase de contractualisation avec l'étudiant dans la prise de son logement

Les travaux seront également poursuivis sur la base des retours d'expérience de ces 2 dernières années. La facilité de prise en main des outils (pour les étudiants comme pour les agents de Crous) sera renforcée et de nombreuses fonctionnalités souhaitées par les Crous seront déployées pour faciliter la gestion locative. Les outils de pilotage permettant aux équipes des services centraux de suivre en temps réel les arrivées et départs (et ainsi la disponibilité) dans chaque résidence seront renforcés.

La refonte complète de l'outil historique H-3 en une version "fullweb" regroupant l'ensemble des outils et des fonctionnalités de la gestion locative sera mise en chantier.

Les modalités de paiement par l'étudiant seront améliorées par la mise en œuvre de PayFip (outil de paiement en ligne de la DGFIP) et d'Eficash (paiement en espèces en bureau de poste déjà utilisé pour le paiement de la CVEC) afin de continuer la démarche de réduction des espèces.

Les outils de pilotage de l'activité seront renforcés avec un infocentre dédié à la gestion permettant de disposer en temps réel de tout indicateur comme "qui loge-t-on".

- **Le SI restauration (fabrication et ventes),**

Les grands chantiers suivants seront poursuivis sur les orientations stratégiques pour le numérique dans l'activité restauration :

- Prise en compte d'un référentiel national des fiches produit et articles à la vente
- Mise en place d'interfaces avec une plateforme intermédiaire pour récupérer les fiches « produit » des industriels ou des distributeurs avec les informations nutritionnelles (allergènes, composition), *cf. supra*

Dans le cadre d'un programme de travail de 3 ans, les outils numériques s'adapteront aux diverses formes de restauration :

- Généralisation du logiciel de gestion de caisse : Logica2 ;
- Finalisation de la 1ère version de l'outil numérique (EPONA) adapté à la restauration rapide (recomposition des stocks de vente automatisée, suivi des ventes en temps réel, ...) permettant d'alléger et simplifier le travail dans ces structures.

Les premières études pour le remplacement de l'outil vieillissant **Garone** pour un progiciel à l'état de l'art seront lancées. Suivant leur état d'avancement, il pourra être envisagé un appel d'offres en fin d'année pour le choix du futur outil.

- **Le pilotage et la gestion des indications de suivi de gestion et de performance** (indicateurs et tableaux de bord partagés à tous les niveaux du réseau)

L'année 2020 portera essentiellement sur la mise en place d'un tableau de bord commun du directeur général de Crous et la mise en œuvre de nouveaux indicateurs généraux notamment dans le cadre de la charte Marianne. L'outil technique (Cognos) sera migré dans la dernière version du logiciel pour faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles fonctionnalités.

- **L'intranet du réseau (IONET) et outils collaboratifs**

L'intranet du réseau fera l'objet d'amélioration avec une navigation améliorée et de nouvelles fonctionnalités. La gestion de documents dans l'outil sera améliorée.

- **La stratégie de communication digitale et les sites d'Internet des Crous (et du Cnous)**

L'usine à site (mise en œuvre en 2014) sera intégralement repensée dans le cadre du chantier lancé en 2019 sur la stratégie digitale du réseau avec un renforcement de la prise en compte des réseaux sociaux.

RENFORCEMENT DES SERVICES RENDUS A L'ETUDIANT (LE NUMERIQUE POUR L'ETUDIANT)

- **Izly, le système de paiement du campus**

Le marché IZLY, notifié en 2014, s'achève en juin 2019. Un nouvel appel d'offres est en cours de lancement et devrait être notifié dans les premiers mois de 2020.

Ce nouveau marché a notamment pour objectifs :

- Une plus grande simplicité dans l'accès aux services pour l'étudiant ;
- Une meilleure sécurisation des transactions bancaires (rechargement par CB ou par compte bancaire) dans le cadre des nouvelles réglementations bancaires (DSP2) ;

- Une prise en compte complète des principes de la GBCP.

- **Mes Services Etudiant (etudiant.gouv.fr)**

En 2016, le Portail de la Vie Etudiante est devenu MesServices.etudiant.gouv.fr, couplé au site d'information dédié à l'étudiant Etudiant.gouv.fr.

Ce guichet unique et multiservices a permis de simplifier la prise d'autonomie des étudiants : il permet à chacun de faire valoir ses droits et d'améliorer sa connaissance des dispositifs d'accompagnement dans les différentes facettes de sa vie. En 2018 avec la mise en œuvre de la CVEC, il est devenu le portail de tous les étudiants avec une ergonomie rénovée.

En 2019, MSE s'est doté d'une infrastructure permettant de supporter de la meilleure façon la charge relative aux différents usages mis à disposition des étudiants.

En 2020, MesServices continuera à évoluer pour permettre plus de services.

Il permettra notamment d'intégrer des services par résidence, au choix, comme :

- Pilotage du service de laverie à distance (réservation d'une machine, signalement de la fin d'un cycle de lavage) ;
- Réservation d'espaces de travail partagé et de matériels ;
- Gestion de son logement à distance (éclairage, chauffage, etc.) ;
- Boîtes aux lettres.

Des services seront renforcés :

- Guichet étudiant pour l'action sociale
- Des services de mise en relation entre étudiants ;
- L'intégration de services à l'avantage de l'étudiant mis à disposition par des partenaires publics ou privés.

Un couplage à FranceConnect (identité numérique du citoyen) sera entrepris en coordination avec les projets européens (Carte européenne de l'étudiant et MyacademicID) auxquels le Cnous participe plus qu'activement

Comme en 2019, un chantier important sera la mise en œuvre du nouvel INE des étudiants (programme ministériel INES) afin de faciliter l'identification de l'étudiant et la coordination avec les établissements du supérieur.

RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DU RESEAU

- **Le Cloud NUO**

Issu d'une volonté de mutualisation entre Crous, le cloud du réseau des œuvres, nommé NUO (nuage des œuvres), continuera son développement en 2020.

Il héberge d'ores et déjà plus de 50 % des services numériques du réseau (notamment la nouvelle Centrale logement – voir plus haut) et un grand nombre d'applications en mutualisation inter-Crous. Le Cloud NUO, basé sur deux Datacenters (nœuds) gérés par les Crous de Grenoble et Dijon, dispose d'ores et déjà d'une haute capacité technique associée à un niveau élevé de disponibilité. Ce travail sera poursuivi pour que les Crous puissent proposer aux étudiants des services numériques de haute qualité.

- **LA CONFORMITE AU RGPD ET SECURITE**

Dès 2018, au Cnous et dans les Crous, une démarche coordonnée au niveau du réseau a été mise en œuvre pour garantir la compatibilité de tous nos traitements informatisés au règlement. 2019 a été consacré à la finalisation de ce plan de mise en conformité avec la mise en œuvre d'un registre des données personnelles à l'échelle du réseau.

2020 permettra de consolider la démarche par le déploiement à l'échelle du réseau, d'un outil facilitant le suivi et la gestion des mesures relatives au RGPD.

Le RGPD porte la nécessité d'une garantie du plus haut niveau sur la protection des données personnelles que le réseau gère au profit de l'étudiant. La démarche de qualification et d'audit de sécurité sera logiquement intensifiée. Faisant suite aux actions d'audits réalisées en 2018, les services numériques majeurs (notamment Mes Services, CVEC, Centrale logement) feront l'objet de campagnes intensives de qualification en termes de sécurité informatique.

- **RENFORCEMENT DES PLATEFORMES INTERREGIONALE D'ASSISTANCE A L'ETUDIANT : CHAT ET CALL BOTS**

En coordination avec le Crous de Paris auquel la mission nationale a été confiée, une solution nationale de Call et Chat bots sera déployée en couplage avec les plateformes d'assistance à l'étudiant. Les "Bots" sont des automates issus de l'intelligence artificielle, capable de rechercher la meilleure réponse à une sollicitation de l'utilisateur.

L'objectif est d'apporter rapidement un premier niveau de réponse aux demandes et attentes des étudiants qui font appel aux différents dispositifs d'assistance en préservant dans tous les cas, le relais vers les agents des Crous si la réponse ne correspond pas aux attentes.

Des services numériques pour l'étudiant devront être adaptés pour interagir avec l'outil.

- **CENTRES DE SUPPORT INTERREGIONAL AGENT MUTUALISES**

En s'appuyant sur le retour d'expérience de la plateforme de support interrégionale développée entre les Crous de Nantes, Rennes et BFC (en coordination avec le Crous), le chantier de mutualisation de l'assistance métier aux agents de Crous dans une logique interrégionale et nationale sera lancé.

3. La communication

La mission de la communication dispose d'un budget 613 K€ consacré à des campagnes d'information nationales réalisées au bénéfice de l'ensemble des Crous.

En 2020, la priorité sera donnée aux actions suivantes :

- **Information générale des étudiants sur les services**
- **Un salon Campus Cook**
- **Les élections des étudiants au Conseil d'administration des Crous**

Tous les deux ans, se déroulent les élections au conseil d'administration des Crous puis du Crous. Pour cette année, nous souhaiterions amplifier l'action sur les réseaux sociaux, en plus des supports print (affiches), des déclinaisons numériques et des mailings.

- **Des outils adaptés à notre cible**

Une réflexion est menée sur l'évolution des sites internet des Crous dont l'identité graphique et le rubriquage ont 5 ans et doivent évoluer. Les sites internet doivent être construits au regard des usages générés par les réseaux sociaux. Ces derniers également doivent être constamment repensés pour s'adapter aux comportements des étudiants en ligne (community management via des chatbot...).

- **Valoriser la modernisation de notre offre de restauration**

La restauration fera l'objet de communication institutionnelle mettant en valeur les aspects développement durable, équitable et bio relatifs aux nouveaux marchés qui ne manqueront pas d'être passés.

- **Le logement aussi mis en lumière**

La promotion du dispositif de caution Visale sera également poursuivie pour renforcer le déploiement.

La plaquette logement sera revue et diffusée dans les Crous.

Toutes ces campagnes (restauration et logement) seront déclinées sur plusieurs types de supports pour lesquels il pourra être nécessaire d'avoir recours à des prestataires spécifiques : vidéastes, photographes pour abonder les fonds iconographiques et varier nos supports.

- **En communication interne**, le travail se poursuivra comme il l'a été fait pour les documents relatifs à la fonctionnarisation, la charte qualité de vie au travail ou encore l'enrichissement de l'intranet. Ce dernier verra également des aménagements éditoriaux et graphiques.

Enfin, le budget de la communication intègre le budget des campagnes de mailings et SMS effectuées par les différentes sous-directions du Cnous pour faire connaître aux usagers les différents services ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

4. L'activité internationale du Cnous

Le Cnous coordonne certaines actions des Crous en matière d'accueil des étudiants internationaux et développe des coopérations avec d'autres structures en charge de la vie étudiante ou de l'accueil international. Il exerce une fonction de veille sur les évolutions des services de la vie étudiante dans le monde et organise des échanges professionnels sur les métiers de la vie étudiante. Il mène des projets européens et internationaux sur les sujets de vie étudiante.

- **La coopération européenne et internationale**

Au sein de l'Union européenne et des pays membres du Conseil de l'Europe, des coopérations sont organisées avec des organismes qui connaissent des réalités relativement proches, notamment dans le cadre de la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur et du processus de Bologne. L'ECStA ou Conseil européen de la Vie étudiante, dont le Cnous est membre fondateur, structure les échanges au sein de la sphère européenne et travaille au renforcement de la dimension sociale du processus de Bologne, auprès des différentes instances communautaires et des partenaires naturels : universités, associations étudiantes, etc.... Les relations entre professionnels, la réflexion stratégique et les échanges de bonnes pratiques sont tout particulièrement

développés dans la coopération franco-allemande, sous l'impulsion du Cnous.

La coopération franco-allemande est la plus étroite et la plus suivie.

Avec les pays du sud, de la zone francophone ou d'autres aires linguistiques, la coopération du Cnous permet un transfert d'ingénierie, d'outils métiers, de formation, dans une relation inscrite sur une durée pluriannuelle et structurée par une association : l'association des œuvres universitaires de la Francophonie.

- **Le projet de carte étudiante européenne**

Le projet de carte étudiante européenne lancé en 2016-2018 est désormais en phase de généralisation. Priorité de l'Union Européenne et de la Conférence ministérielle de Bologne de mai 2018 la carte étudiante européenne fédère une série de projets autour de la numérisation d'Erasmus et plus largement des mobilités étudiantes. Le programme Erasmus+ 2020 incite les universités à monter des projets qui contribuent à l'initiative de la Carte étudiante européenne.

Avec la carte étudiante européenne, la portabilité des données de l'enseignement supérieur et la communication entre systèmes d'information des établissements se centreront sur l'étudiant pour faciliter ses mobilités : elle permettra la reconnaissance immédiate de son statut, simplifiera considérablement ses démarches administratives, lui donnera accès aux services notamment sociaux et favorisera ainsi son intégration au sein de son université d'accueil.

Le Cnous et ses partenaires européens mènent différentes coopérations et projets destinés à développer des services numériques et la portabilité des données étudiantes, sur la base de l'identifiant étudiant européen unique. Ces projets donnent lieu à des financements substantiels de la Commission européenne qui permettent d'inscrire ces actions au budget du Cnous.

- **L'accueil international**

Le Cnous et les Crous sont des acteurs importants de la Stratégie d'attractivité internationale lancée par le Gouvernement et de la labellisation « Bienvenue en France ». Le réseau s'efforce de consolider et de systématiser les actions qui font de sa contribution à l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers sa spécificité : renforcement du logement d'une part croissante des étudiants internationaux dans le cadre de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur, accueil sur les lieux de vie étudiante, accompagnement par les pairs – emplois étudiants, services civiques, associations étudiantes – suivi social et psychologique personnalisé. Ces dispositifs sont progressivement complétés par une amélioration de la l'information et de la communication

sur l'accueil fourni par les Crous et la formation des personnels à l'accueil interculturel et en langue étrangère

Les boursiers du gouvernement français ou des gouvernements étrangers gérés par Campus France et les étudiants ayant le statut de réfugiés et, désormais la « protection subsidiaire », éligibles aux bourses sur critères sociaux, sont également des publics auxquels le réseau des Crous accorde une attention toute particulière.

5. L'observatoire de la vie étudiante

L'année 2020 est marquée par le lancement de la 9^{ème} édition de l'enquête triennale de l'OVE - l'enquête nationale *Conditions de vie des étudiants (CdV)* et par l'exploitation d'une enquête flash sur « la transition entre le secondaire et le supérieur ».

LES PROJETS 2020

- **Le lancement de la 9^{ème} édition de l'enquête triennale de l'OVE.**

- Lancement de la campagne de communication de l'enquête CDV.
- Récupérations des fichiers d'inscrits des établissements d'enseignement supérieur et sélection des échantillons.
- Réalisation de l'application de questionnaire en ligne.
- Passation du questionnaire d'enquête
- Nettoyage, traitement et analyse des résultats

- **L'exploitation de l'enquête «Transition entre le secondaire et le supérieur ».**

- Montage d'un groupe d'exploitation de l'enquête réunissant des chercheurs et l'équipe de l'OVE, avec pour objectif d'analyser l'évolution des conditions de vie entre le secondaire et le supérieur et les choix d'orientation. Ce travail donnera lieu à un ouvrage collectif qui sera publié fin 2020.

- **La participation au programme Eurostudent VII.**

L'enquête Conditions de vie des étudiants fait partie intégrante, pour la France, du programme Eurostudent de comparaison européenne des données économiques et sociales des étudiants. L'OVE fait partie du comité de pilotage d'Eurostudent VII et à ce titre, participe à l'organisation d'Eurostudent.

- **Publication dans la collection « Etudes et recherche » de deux ouvrages** : un ouvrage collectif tiré de l'enquête « Santé des étudiants » de l'OVE et un ouvrage sur les mobilités étudiantes (tirée d'une enquête commanditée par l'OVE en 2017).
- **Le concours de l'OVE**, qui permet de primer une sélection de mémoires et de thèses apportant des garanties de qualité scientifique mais aussi des connaissances utiles à l'amélioration des actions menées dans le domaine de la vie étudiante.

LES AUTRES ACTIVITÉS DE L'OVE

- Réponse à des demandes d'informations et de données, voire à des prestations ponctuelles d'analyse spécifique, émanant d'institutions publiques (MESRI...), des médias, d'établissements d'enseignement supérieur, etc.
- Participation à des groupes de travail, à des commissions ou des colloques relatifs aux conditions de vie des étudiants.
- Mise à disposition du public du centre de documentation papier de l'OVE.
- Participation à la publication du MESRI - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France* – à travers la réalisation de fiches statistiques.
- Actions de communication de l'OVE : newsletter mensuelle, gestion et actualisation du site internet de l'OVE, *community management* sur les réseaux sociaux, etc...

6. Le budget de fonctionnement du Cnous

Les recettes

Les recettes globalisées

Au budget 2020, les recettes globalisées s'élèvent à **129,9 M€**.

Elles sont réparties entre :

La subvention pour charges de service public : 125,9 M€

Les ressources propres : 3,9 M €.

Comme vu plus haut, ces ressources se décomposent de la facturation des frais de gestion des aides directes pour 1,1 M€, des recettes de la centrale d'achats des Crous pour 0,8 M€, les remises de fin d'année obtenues par cette dernière pour 1,7 M€ ainsi que de la facturation de la quote-part des charges de l'immeuble de Vanves géré par le Cnous aux autres co-occupants pour 0,3 M€.

Les recettes fléchées

Financements de l'Etat fléchés : 4,8 M€.

Les recettes fléchées de l'Etat – la dotation en fonds propres du Cnous - s'élèvent pour 2020 à **4,8 M€**, destiné au développement des systèmes d'information dans le réseau.

Les dépenses

Dépenses de personnel : 121,1 M€ en AE et en CP

En 2020, le budget de la masse salariale du Cnous augmente de 8,7% pour atteindre **17,0 M€** (hors pensions civiles) : le renforcement des capacités du Cnous à piloter les activités du réseau passe par le renforcement de ses effectifs qui vont s'établir à 149 ETPT sous plafond, accompagnés de 5 ETPT apprentis, hors plafond. De plus, cette masse salariale intègre la rémunération des 25 directrices générales et directeurs généraux de Crous (*la rémunération du directeur général du Crous de La Réunion est imputée sur le budget du Crous*). Les cotisations versées au titre des pensions civiles de l'ensemble du réseau sont acquittées par le Cnous, et s'élèvent à **104,4 M€**.

Dépenses de fonctionnement : 7,9 M€ en AE et en CP

Les dépenses de fonctionnement décaissables des services du Cnous représentent **7,9 M€ en AE et en CP**. La plupart des dépenses communes au réseau sont centralisées pour des raisons économiques ou d'harmonisation : opérations de communication nationales et d'action culturelle, développement des applicatifs de gestion et des progiciels nationaux, gestion du Centre National de Formation. Le budget de fonctionnement intègre l'ensemble des dépenses de l'immeuble dont le Cnous occupe 3 étages à Vanves, géré par le Cnous, qui sont cependant compensées par les recettes (cf. recettes propres) issues de la facturation à chaque co-occupant de la part qui lui incombe.

Dépenses d'investissement : 3,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP

Le budget 2019 des investissements s'élève à 3,2M€ en autorisations d'engagement et **4,8 M€** en crédits de paiement. Ces crédits sont destinés pour l'essentiel aux systèmes d'information du réseau.